



Commune de
St-Sulpice

1

Procès-verbal N° 06/25 de la Séance du Conseil communal
Mercredi 10 septembre 2025 à 20h00
Complexe communal du Léman

2

3 Présidence : M. David-André Knüsel
4 Secrétaire : Mme Suna Flüeli
5 Scrutateurs : Mme Claude Probst
6 M. Christian Lehmann
7 Huissière : Mme Cassy Paratore – Excusée

8

9

10 **ORDRE DU JOUR**

11

12 1. Assermentation(s)

13 2. Appel

14 3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 10 septembre 2025

15 4. Adoption des procès-verbaux des séances des 4 juin 2025 et 25 juin 2025

16 5. Communications du Bureau et de la Municipalité

17 6. Nomination d'un membre au sein de la Commission de recours en matière d'impôts

18 7. Préavis n° 08/2025 : « Demande d'un crédit de CHF 33'000.- pour la mise à jour en Windows 11 du parc
19 informatique »

20 Rapport de la commission ad hoc sur le préavis n° 08/2025

21 Discussion et décision

22 8. Dépôt-vote du Préavis n° 10/2025 : « Demande d'un crédit de CHF 15'000.- pour la réalisation d'une
23 planification financière par la fiduciaire BDO »

24 Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis n° 10/2025

25 Discussion et décision

26 9. Dépôt du Préavis n° 11/2025 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2026 »

27 10. Dépôt du Préavis n° 12/2025 : « Réponse à la motion de Gabriel Décoppet et consorts "Pour une
28 augmentation du taux d'activité des postes des Municipaux de la Commune de Saint-Sulpice" »

29 11. Dépôt du Préavis n° 13/2025 : « Demande d'un crédit de CHF 57'788.-TTC pour l'achat d'un tracteur
30 tondeuse d'occasion pour le service de la voirie »

31 12. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

32 13. Propositions individuelles et divers

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, le Bureau vous souhaite une cordiale bienvenue à cette 37^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026.

1. Assermentation(s)

M. le Président précise que l'effectif du Conseil communal est actuellement de 57 membres. Trois sièges sont vacants : deux reviennent au groupe de l'ASSE et un au groupe des Vert-e-s. Le groupe de l'ASSE a proposé la nomination de M. Christoph Tepr. M. O. Chappuis, chef de groupe de l'ASSE, est invité à présenter ce dernier.

M. O. Chappuis indique que M. Tepr a la double nationalité, suisse et allemande. Il est arrivé en 2011 à St-Sulpice. Père de deux enfants, il travaille dans le domaine de l'éducation.

M. le Président invite M. Tepr à se présenter devant l'estrade et l'Assemblée à se lever. Lecture est faite de l'article 9 de la Loi sur les communes, à la suite duquel le nouveau Conseiller prête serment en prononçant « je le jure » et il est applaudi.

2. Appel

M. le Président constate que tous les membres du Conseil communal ont été convoqués en date du 29 août 2025, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal¹. Il passe la parole à Mme S. Flüeli, secrétaire, pour l'appel.

Conformément à l'art. 53 al. 4² du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure fixée pour l'appel.

Effectif du Conseil :	58	
Excusé(s) :	12	Mmes Micolis, Richards ; MM. Allemann, Bizzo, Chabanel, Clerc, Delessert, Pache, Pietramaggiore, Plass, Quintas, Wirth.
Absent(s) :	2	Mme Pojer M. Mermoud
Démissionnaire(s)	0	
Présent(s) :	44	

L'effectif du Conseil est de 58. Le nombre de membres présents se monte à 44. La majorité absolue est fixée à 23 membres. Le cinquième des membres se monte à 9 membres. Le quorum est fixé à 30 (art. 54 RCC + 26 LC)³. Il est atteint, de sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de la Municipalité sont présents. **M. le Président** déclare la séance ouverte (art. 57 RCC)⁴.

¹ Art. 52 al. 3 RCC : La convocation doit être expédiée à bref délai, mais au moins cinq jours à l'avance, cas d'urgence réservés. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

² Art. 53 al. 4 RCC : Les membres du conseil qui n'ont pas répondu à l'appel sont admis à s'inscrire sur une feuille de présence pendant les quinze minutes qui suivent l'heure fixée pour l'appel.

³ Art. 54 RCC : Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres.

⁴ Art. 57 al. 1 RCC : S'il est constaté par l'appel nominal que le quorum fixé à l'Art. 54 est atteint, le président déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 10 septembre 2025

M. le Président informe que 13 points figurent à l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite intervenir au sujet de l'ordre du jour.

La Municipalité prend la parole : **M. E. Dubuis – Syndic** indique que M. Nicolas Marcoz, nouveau boursier communal et chef du Service des finances de la Commune, est présent ce soir. Il relève que plusieurs points à l'ordre du jour concernent directement les finances et propose que M. Marcoz puisse intervenir au cours des débats.

Mme C. Willi - Vice-Syndic intervient sur le point 11 de l'ordre du jour « Dépôt du Préavis n° 13/2025 » pour l'achat d'un tracteur-tondeuse d'occasion et propose de le retirer. Elle informe que ce tracteur-tondeuse avait été testé auparavant et est actuellement en location. Elle indique qu'après plusieurs mois d'utilisation régulière dans des conditions variées, un certain nombre de défauts ont été relevés. L'équipe de la voirie a notamment constaté des problèmes lors de la tonte : bourrage du gazon à faible hauteur de coupe par temps humide, aspiration peu performante selon la météo, siège ne détectant pas le conducteur à plusieurs reprises, courroie d'entraînement cassée, etc. Elle souligne que ces défauts, qui ne devraient pas apparaître sur un véhicule âgé de deux ans et difficiles à déceler lors d'essais ponctuels, ont conduit la Municipalité à renoncer à cet achat. Elle précise enfin que le service a déjà lancé un nouveau processus de sélection et que la Municipalité reviendra prochainement avec une nouvelle proposition de remplacement.

M. le Président constate l'arrivée de M. Mermoud dans le délai réglementaire des 15 minutes et adapte l'effectif du Conseil de la séance, qui s'élève désormais à 45. La majorité absolue reste inchangée à 23 membres. Le cinquième des membres reste également inchangé à 9 membres.

Il interroge ensuite l'Assemblée sur l'intervention de M. Dubuis et demande si quelqu'un s'oppose à ce que M. Nicolas Marcoz puisse prendre la parole ce soir. Tel n'est pas le cas.

Concernant l'intervention de Mme Willi, à savoir le retrait du préavis n° 13/2025 par la Municipalité, il propose en conséquence d'amender l'ordre du jour. Cet amendement est accepté à l'unanimité. Il est dès lors procédé au vote de l'ordre du jour :

L'ordre du jour du 10 septembre 2025 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

4. Adoption des procès-verbaux des séances des 4 juin 2025 et 25 juin 2025

Procès-verbal du 4 juin 2025 :

M. le Président constate que les Conseillers ont pu prendre connaissance de la proposition du procès-verbal de la séance du 4 juin dernier et demande si quelqu'un en demande la lecture intégrale ou partielle, ce qui n'est pas le cas. Il demande si quelqu'un a une remarque à formuler ou une éventuelle rectification ?

M. E. Dubuis – Syndic demande le remplacement en page 5 :

Ligne 20, remplacer « En descente (direction St-Sulpice), ces arrêts ne sont pas desservis. » par « En descente (direction St-Sulpice), seul l'arrêt Pâqueret est desservi. ».

1 **M. C. Golaz** formule une remarque concernant la page 8, ligne 30. Il relève que, dans l'explication donnée par
2 M. Lehmann, il est mentionné « Il poursuit en expliquant qu'il a réexaminé le passage sous-terrain entre Renens
3 sud et Renens nord ». Selon lui, il s'agissait en réalité de « Venoge sud et Venoge nord ». Il ajoute ne pas savoir
4 si le principal intéressé souhaite confirmer ou non cette correction, mais il estime qu'il y a une erreur.

5
6 **M. C. Lehmann** approuve les corrections de M. Golaz et poursuit en formulant encore quelques autres
7 modifications, en précisant que cela se fait avec l'accord de M. Nicolas Guillot, Président lors de la séance du
8 Conseil du 4 juin dernier. Il demande ainsi les modifications suivantes en page 8 :

9 Lignes 29-30 : Remplacer « il souhaite faire mention que les jonctions autoroutières ont été oubliées. » par « il y
10 déplore la mention des jonctions autoroutières. ». Il précise qu'il se tient à disposition pour d'autres explications
11 si un membre de l'Assemblée le souhaite.

12 Lignes 30-31 : « qu'il a réexaminé le passage sous-terrain entre Renens sud et Renens nord » par « qu'il a
13 réexaminé le passage sous-terrain entre les arrêts Venoge sud et Venoge nord ».

14 Lignes 32-33 : « dont une est partiellement handicapée et qu'elle n'épargne pas les critiques. » par « et si bien
15 que la première interlocutrice n'épargne pas ses critiques habituellement, elle s'est exprimée satisfaite dans le
16 présent cas. ».

17 Lignes 39-40 : « que la ligne 33 relie la Vaudoise Arena de Malley. » par « que la ligne 33 relie l'extrémité ouest
18 de St-Sulpice avec la Vaudoise Arena de Malley. »

19
20 **Mme A. Merminod – Municipale** demande le remplacement en page 10 :

21 Ligne 5 : « La COGEFI souhaite pouvoir suivre aisément révolution de chaque fonds » par « La COGEFI souhaite
22 pouvoir suivre aisément l'évolution de chaque fonds »

23
24 Il n'y a pas d'autre intervention, le point est passé au vote dont les résultats sont les suivants :

25
26 **Le procès-verbal n° 04/25 de la séance du 4 juin 2025 modifié est accepté.**
27 **(39 voix pour, 0 contre, 6 abstentions)**
28

29 Procès-verbal du 25 juin 2025 :

30
31 **M. le Président** constate que les Conseillers ont pu prendre connaissance de la proposition du procès-verbal de
32 de la séance du 25 juin dernier et demande si quelqu'un en demande la lecture intégrale ou partielle, ce qui n'est
33 pas le cas. Il demande si quelqu'un a une remarque à formuler ou une éventuelle rectification ? Aucune remarque
34 n'étant formulée, le point est mis au vote dont les résultats sont les suivants :

35
36 **Le procès-verbal n° 05/25 de la séance du 25 juin 2025 est accepté.**
37 **(38 voix pour, 0 contre, 7 abstentions)**
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47

5. Communications du Bureau et de la Municipalité

Pour Le Bureau du Conseil :

M. le Président rappelle quelques-uns des nombreux événements qui ont animé l'été dans le village :

- 28 et 29 juin, le Festival Blanc sur Lac ;
- 5 au 7 juillet, la fête de l'Abbaye des Lacustres ;
- 1^{er} août, les célébrations de la Fête nationale ;
- 16 août, apéro concert pour les 50 ans du journal Le Serpeliou ;
- 23 août, le Festival des arts de rue ;
- 30 et 31 août, le premier championnat suisse de Beach Sprint de Suisse ;
- 31 août également, vide-dressing sur la place du Débarcadère.

Il revient plus particulièrement sur la fête de l'Abbaye des Lacustres, organisée du 5 au 7 juillet 2025, où il a prononcé son discours dans une fusée le 7 juillet 2025. Le thème était l'Abbaye en orbite. Il relève que le décor spatial installé sous la tente de la place du Débarcadère a été spectaculaire. Le Conseil de l'Abbaye s'est en outre distingué par son ingéniosité, permettant aux participants de naviguer sur le lac malgré les déboires de la CGN en s'offrant les services du bateau Le Venoge, ce qui a donné lieu à un article de presse. Les balades sur le lac se sont déroulées en partie sous l'orage, mais accompagnées par la musique de l'orchestre. Au terme de ces trois jours de liesse, il souligne que les participants, bien que fatigués, étaient fiers du devoir accompli.

Il passe ensuite aux célébrations du 1^{er} août, qui se sont tenues comme à l'accoutumée sur la place du Débarcadère. Le temps ensoleillé a favorisé une large participation. Dans la partie officielle, Olivia Bocchetti, âgée de 8 ans et fille du Conseiller communal Salvatore Bocchetti, a lu un extrait du Pacte de 1291, sans vaciller. Le cortège a ensuite défilé à travers le village. En raison de retards rencontrés avec la CGN, le feu de joie a été allumé avant le traditionnel feu d'artifice. L'organisation, confiée à l'Union des Sociétés Locales, a été jugée parfaite. Il souligne en particulier l'engagement du Conseiller communal JérémY Bernasconi, qui a dirigé la soirée avec succès, y compris face à la menace d'une pénurie de frites.

Il mentionne enfin la sortie du Conseil communal du samedi 6 septembre 2025. Environ trente participants – Conseillères et Conseillers communaux, Municipaux et personnel communal – ont pris part à cette journée. Il précise qu'à cette occasion, le transport de la journée a été assuré par le car du Lausanne Hockey Club. Il note avec humour que le confort des sièges rivalisait avec celui de fauteuils de salon. Après un court trajet, les participants ont été accueillis par M. Nicolas Kaeser, chef de projet sur le campus de la RTS (Radio Télévision Suisse), qui a présenté le nouveau bâtiment qui sera bientôt mis en service. Dans un premier temps, cet édifice hébergera les radios, puis l'actualité avec le Téléjournal, et enfin les sports. Il précise que le campus accueillera à terme 900 employés et qu'une partie de ce dernier sera accessible au public, au rez-de-chaussée. La sortie s'est poursuivie dans le Lavaux, où le chauffeur de bus a pu démontrer toutes ses compétences de conduite. Après une montée abrupte jusqu'à la Tour de Marsens, les participants ont été reçus par M. Arthur Duplan, vigneron, qui a guidé la visite de la Tour datant du XII^e siècle. La vue spectaculaire depuis le sommet de la Tour a récompensé l'effort de l'ascension. Ensuite, la délégation s'est rendue dans la Commune de Borex pour partager un repas dans le restaurant « L'Essentiel » récemment repris par un jeune chef de 27 ans, qui a régalié l'Assemblée. La visite de La Ferme Aux Agrumes à Borex, qui comporte près de 270 variétés d'agrumes, s'est ensuite déroulée et a permis aux participants de découvrir cet univers. La soirée s'est poursuivie avec la traditionnelle raclette sur la terrasse du carnotzet. Il conclut en remerciant chaleureusement toutes les personnes présentes pour cette sortie particulièrement agréable.

Il poursuit avec plusieurs communications d'ordre pratique pour les Conseillers :

- A la suite de l'assermentation de ce soir et de la nomination au sein de la Commission de recours en matière d'impôts qui interviendra en point 6, il précise qu'une liste actualisée des Conseillers, avec leurs coordonnées ainsi que la liste des commissions mise à jour, sera transmise dans les prochains jours. Cela permettra de faciliter la prise de contact entre collègues, notamment pour les séances de commission.
- Il rappelle que les rapports de commission doivent être déposés au greffe en deux exemplaires originaux, l'un pour la Municipalité et l'autre pour lui, avec une copie pour la Secrétaire communale.

1 - Toujours s'agissant des commissions, et plus particulièrement des décomptes d'indemnités, il remercie les
2 présidents de veiller à les déposer en même temps que les rapports, d'une part afin d'éviter de devoir se
3 rappeler plusieurs mois après du temps passé en commission, et d'autre part pour permettre à la Secrétaire
4 un traitement régulier des fiches d'indemnités.

5 - Enfin, il rappelle que les réservations de salles doivent être effectuées directement auprès de l'Office de la
6 population, qui gère le calendrier des salles et détient les clés d'accès aux locaux.

7 Il poursuit avec quelques informations générales, en premier lieu, il fait part de la démission de
8 Mme Cassy Paratore, huissière, au 31 octobre 2025. Absente ce soir, elle a adressé un courrier daté du
9 29 août 2025, dont il donne lecture : « *Monsieur le Président,*
10 *Par la présente, j'ai le regret de vous faire part de ma démission du poste cité en titre.*
11 *En effet, pour des raisons financières et personnelles, je dois déménager sur le Canton du Valais à Conthey. Ainsi,*
12 *je ne pourrai plus assurer mes horaires pour les séances du mercredi soir.*
13 *Il est vrai que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler comme huissière et grâce à cet engagement, j'ai appris*
14 *énormément. Je vous remercie, et exprime également ma gratitude à vos prédécesseurs ainsi qu'aux*
15 *collaborateurs-trices de la Commune de St-Sulpice, de m'avoir accordé votre confiance et pour les échanges*
16 *toujours sympathiques.*
17 *Mon contrat prévoit un préavis de 2 mois. Dès lors, je terminerai mon activité au 31 octobre.*
18 *Enfin, ce serait très volontiers que je reste à votre disposition pour les scrutins des votations les dimanches, en*
19 *fonction de mes disponibilités.*
20 *Dans l'attente de votre retour, je vous présente, Monsieur le Président, mes meilleures salutations. ».*

21 Il remercie Mme Paratore pour son engagement au service de la Commune et espère sa présence lors de la
22 dernière séance le mois prochain. Il informe que les démarches pour repourvoir le poste ont immédiatement
23 débuté et que l'annonce a été publiée dès le 3 septembre 2025 grâce à la réactivité du Service des Ressources
24 Humaines.

25 Il donne ensuite lecture d'un courrier électronique reçu de M. Giorgio Pietramaggiori, l'informant de sa décision
26 de quitter le groupe politique de l'ASSE pour siéger comme indépendant : « *Bonjour Madame Flüeli,*
27 *Je vous remercie de bien vouloir informer M. le Président du Conseil communal que je ne fais plus partie du groupe*
28 *politique de l'ASSE et que je siége désormais en tant qu'indépendant. Par ailleurs, je souhaite vous présenter mes*
29 *excuses pour mon absence à la séance de ce jour, le 10 septembre 2025.*
30 *Cordialement. ».*

31 Le Bureau prend acte de ce changement et constate que M. Pietramaggiori, siége désormais hors de tout groupe
32 politique, en qualité d'indépendant ou conseiller hors parti. Il précise les implications de cette décision :

33 - Si M. Pietramaggiori devait démissionner avant la fin de la législature, le siège resterait acquis au groupe de
34 l'ASSE, conformément aux articles 84 et 108 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

35 - Selon l'article 42 alinéa 1 du Règlement du Conseil communal : Lorsqu'un membre d'une commission
36 démissionne de son parti, quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la
37 commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe. Toutefois, M. Pietramaggiori, n'étant membre
38 d'aucune commission permanente, il n'est pas concerné par cette disposition.

39 - En revanche, il ne pourra plus siéger dans des commissions ad hoc, conformément à l'article 86 du
40 Règlement, puisque les groupes politiques sont formés par 3 conseillers au moins.

41 Il aborde ensuite la question des indemnités pour l'année législature 2024-2025. L'établissement des décomptes
42 est en cours, la Secrétaire procédant par ordre alphabétique. Il précise que celles et ceux n'ayant encore rien
43 reçu sont probablement dans la seconde moitié de l'alphabet et demande un peu de patience.

44 Il revient enfin sur la question de la sonorisation de la salle, qui avait suscité des critiques lors de précédentes
45 séances. Afin d'améliorer la situation, une partie du Bureau, composée de MM. Marc Nathusius, Benito Quintas
46 et lui-même, a procédé à des tests à la fin du mois de juillet 2025. Ces tests ont permis de constater qu'un
47 microphone avait tendance à couper le son des autres dès qu'il était légèrement bousculé ; il a donc été
48 désactivé. Les haut-parleurs ont également été repositionnés, ce qui devrait réduire les effets Larsen. Enfin, il
49 rappelle qu'il est important de placer les microphones à une distance d'environ trois à quatre centimètres de la
50 bouche pour garantir une bonne qualité sonore.

51 Il passe la parole à la Municipalité pour ses communications.

Pour la Municipalité :

M. E. Dubuis – Syndic informe, concernant l'embouchure de la Venoge, que le Canton se prépare à renaturer le lit de la Venoge à la hauteur de St-Sulpice. Lors de la séance du Conseil communal du 4 juin 2025, il avait été annoncé que le Canton souhaitait présenter des variantes de son projet à la Municipalité de St-Sulpice au cours de l'été. Cette présentation a eu lieu le 4 août 2025. Des fonctionnaires de la Direction générale de l'environnement ont présenté trois variantes du delta projeté. Il indique que ces trois variantes proposent, sans surprise, des deltas de largeurs différentes, des cheminements plus ou moins longs et plus ou moins proches du lac et de la rivière. Le Canton a demandé à la Municipalité de donner son avis sur ces projets d'ici à la mi-septembre. La Municipalité s'est réunie il y a une dizaine de jours pour en discuter et a transmis ses remarques au Canton aujourd'hui. La Municipalité de Préverenges et différents services de l'Etat ont également été invités à donner leur avis.

Il rappelle que, toujours lors de la séance du 4 juin 2025, il avait été annoncé que le projet de Zone 20 serait relancé après redimensionnement. Cela a été fait : la notice technique a été achevée et la phase de consultation de PoOuest et des TL a été menée à terme. Le dossier sera transmis au Canton dans les prochains jours. Si tout se déroule comme prévu, un préavis pourra être présenté au cours du premier semestre de l'année prochaine. La phase test initialement prévue n'aura finalement pas lieu, la Direction générale de la mobilité et des routes ayant décidé récemment d'y renoncer.

Il indique que le Plan d'affectation du Laviau a bien avancé au cours de l'été. En novembre 2024, le dossier avait été transmis au Canton. Celui-ci comprenait, pour rappel, un plan au 1/1000^{ème}, un règlement, un rapport d'aménagement et quatre annexes portant sur la mobilité, l'environnement, la lisière forestière et le transfert d'un tronçon du chemin du Laviau au domaine public. Le dossier a été examiné par une vingtaine de directions rattachées à quatre directions générales : la Direction générale du territoire et du logement, la Direction générale de l'environnement, la Direction générale des immeubles et du patrimoine, ainsi que la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires. Après plus de sept mois d'attente, le dossier est revenu début juillet 2025 avec des demandes de modifications, pour la plupart mineures, qui ont pu être rapidement apportées. Une délégation de la Municipalité s'est ensuite rendue le 26 août 2025 auprès de la Direction générale du territoire et du logement pour discuter des derniers points d'attention. Une fois ceux-ci réglés, le Plan d'affectation devrait être prêt pour l'enquête publique.

Il relève enfin que la Commune de Chavannes-près-Renens a dépassé le seuil des 10'000 habitants, ce qui lui confère désormais le statut de ville. Elle comptait moins de 8'000 habitants au 31 décembre 2019, et a donc gagné plus de 2'000 habitants en un peu plus de cinq ans. Cette augmentation concerne étroitement St-Sulpice, puisque la Commune dépend de Chavannes sur le plan scolaire et qu'une très forte pression pèse déjà et continuera de peser ces prochaines années sur les écoles de cette dernière.

Mme A. Merminod – Municipale complète les propos de M. Dubuis en relevant qu'effectivement une forte pression s'exerce sur les écoles de Chavannes. Cette année, huit classes ont dû être ouvertes afin d'accueillir tous les enfants. Des dérogations du Canton ont permis d'ouvrir des classes encore incomplètes, ce qui était nécessaire pour suivre l'arrivée rapide de nouvelles familles. Elle souligne également une pression importante à Chavannes dans le domaine du préscolaire, des garderies et du parascolaire, afin d'accueillir les enfants dont les parents travaillent à midi. Elle passe ensuite à la situation de la rentrée scolaire à St-Sulpice et indique que cette dernière s'est bien déroulée dans l'ensemble. Les patrouilles de police ont assuré la sécurité aux abords des écoles et la circulation a été maîtrisée. Le parking de la garderie reste toutefois un problème le matin, de nombreux parents y stationnant lorsqu'ils amènent leurs enfants à l'école, en l'absence de la police. Elle relève que l'UAPE et le réfectoire étaient prêts à accueillir les enfants. Les enseignantes 1-2P ont collaboré étroitement avec l'UAPE et le réfectoire avant la rentrée scolaire afin d'accompagner les enfants au bon endroit à midi. Elle précise que pour un enfant de 4 ans qui commence l'école, ce n'est pas évident de s'orienter au réfectoire ou à l'UAPE. Elle souligne ensuite que dans ce contexte, la collaboration entre l'école et les enseignants est appréciée. Elle signale également un problème survenu lors de cette rentrée scolaire : 11 enfants se sont présentés au réfectoire sans inscription préalable. 11 familles ont ainsi été en contact avec la direction la première semaine, n'ayant pas renouvelé leurs inscriptions comme chaque année, alors que le réfectoire était complet. Par souci

d'urgence, les enfants présents sans contrat le lundi ont été accueillis. Leurs parents ont tous été contactés dans la journée et informés que le réfectoire ne pouvait pas accueillir davantage d'enfants dès le mardi. Ils devaient donc trouver une solution temporaire pour ce jour-là, tandis qu'une alternative était recherchée pour le jeudi. Le vendredi, le réfectoire n'étant pas complet, les enfants ont pu être accueillis. La semaine suivante, deux classes étant en camp, ces 11 enfants ont également pu être pris en charge. Dès le mardi après-midi, une solution temporaire a été trouvée pour accueillir ces enfants à partir du jeudi. La semaine suivante, une solution pérenne a été mise en place : davantage de places ont été ouvertes au réfectoire grâce à une réorganisation des espaces et du fonctionnement, ainsi qu'à l'engagement d'un encadrant supplémentaire. Le financement de ce poste était prévu au budget 2025 pour l'ouverture du centre de jeunes deux fois par semaine dès septembre 2025. Cette ouverture est donc reportée et sera inscrite au budget 2026. Elle informe qu'actuellement trois familles figurent sur une liste d'attente à l'UAPE. Toutefois, de nombreux parents modifiant leurs contrats en début d'année, les enfants devraient pouvoir être accueillis rapidement. Grâce aux places supplémentaires créées au réfectoire, tous les parents qui travaillent ont pu obtenir une place au moins pour le repas de midi. Actuellement, 77 % des enfants sont accueillis pour ce repas.

Elle rappelle que, comme mentionné dans 24 heures, sept communes de l'Ouest lausannois se sont regroupées avec la HES-SO Valais pour lancer le projet Group-it. St-Sulpice y avait participé seule en 2022 ; au vu du succès, le projet est désormais élargi à l'échelle du district. Les prochaines rencontres auront lieu : le mercredi 24 septembre à 19 h (salle de spectacles de Chisaz à Crissier), le mardi 30 septembre à 20 h (salle de spectacles à Renens) et le lundi 6 octobre à 19 h (grande salle du Motty à Ecublens).

Elle informe ensuite qu'un appel d'offres public est en préparation afin de désigner un prestataire unique chargé de la fourniture et de l'exploitation du futur réseau de vélos, reliant les hauts de Lausanne à Morges. Le contrat actuel avec Vélib sera résilié fin octobre 2025, la procédure ne prévoyant qu'une résiliation annuelle. Il n'y aura donc pas de vélos en libre-service de novembre 2025 jusqu'aux premiers mois de 2026.

Elle conclut avec le Festival des arts de rue qui a rencontré un grand succès, bénéficiant d'un temps idéal et d'une fréquentation d'environ 2'000 personnes sur l'ensemble des spectacles, soit près du double de l'an dernier. Elle remercie l'USL (Union des Sociétés Locales), qui a tenu le bar et rencontré elle aussi un beau succès.

Mme C. Willi - Vice-Syndic commence par rappeler que le préavis 04/2024 relatif à l'amélioration de l'éclairage public sur la RC 1, étape 1, avait été accepté par le Conseil lors de sa séance du 17 avril 2024. Elle indique que le préavis favorable à ces travaux avait été délivré le 12 avril 2021 par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) sur la base du plan de projet. Toutefois, ce n'est qu'au moment des autorisations demandées sur la base des plans d'exécution — élaborés après l'acceptation des préavis par les deux Communes concernées — que cette même entité a émis une nouvelle série d'exigences constructives. Ces demandes ont dû être étudiées par les mandataires et les travaux ont pu débuter en ce début de mois de septembre. L'installation de chantier, déjà visible par certains, a été réalisée sur la parcelle communale n° 652. Suite à ces demandes et avant le démarrage des travaux, une nouvelle évaluation des coûts a été effectuée. Elle confirme que les travaux peuvent être réalisés tout en restant dans l'enveloppe budgétaire du préavis.

Toujours sur la RC 1, elle informe que des travaux mandatés par la DGMR sont en cours sur les pistes mixtes afin d'améliorer la cohabitation et la sécurité des différents usagers, ainsi que pour corriger certains tronçons jugés dangereux. Un sondage en ligne est disponible sur le site du Canton à l'adresse suivante : www.vd.ch/rc1. Elle invite l'Assemblée à donner son avis. Elle précise que ces améliorations sont prises en charge par le Canton, en l'occurrence la DGMR.

Elle poursuit avec le chemin du Bochet. À la suite de l'affaissement de chaussée récemment survenu, des travaux de réfection ont été entrepris durant l'été. Ceux-ci ont mis en évidence un encaissement de chaussée en très mauvais état. En l'occurrence, une cavité s'était formée au niveau d'une ancienne chambre, ce qui aurait pu, sans intervention rapide, provoquer un affaissement important. Outre l'état de la chaussée, les installations de réseaux souterrains — eau, gaz, électricité ainsi que collecteurs communaux — sont vieillissantes. À la demande de la Commune, les SIL (Services industriels lausannois) ont accepté de repousser des travaux de remise à neuf d'une à deux années. La Commune a donc décidé d'entamer les études préliminaires en vue de l'établissement d'un préavis de crédit d'étude concernant la deuxième partie du chemin du Bochet.

1 **M. O. Matthey – Municipal** informe que, pendant les vacances d'été, des travaux conséquents ont été réalisés
2 au refuge, en particulier à l'extérieur. Les façades ont été entièrement poncées et repeintes. Les volets ainsi que
3 leurs crochets de fixation, qui étaient à moitié démontés, ont été remplacés. Ils sont désormais solides et
4 devraient décourager les tentatives d'intrusion. Le bois des avant-toits a également dû être réparé par endroits.
5 Enfin, le grill, complètement détérioré et rouillé, a été remplacé par un modèle en inox, solidement fixé au sol et
6 permettant même la cuisson à la broche. Il précise qu'à l'intérieur, du carrelage a été posé autour du lavabo des
7 WC, en remplacement de parois en bois abîmées par l'humidité. L'ensemble est désormais plus hygiénique et
8 plus agréable à l'œil. Il ajoute que la Municipalité a décidé de modifier le Règlement afin d'accorder une
9 préférence aux habitants de la Commune. Les réservations pour les Serpeliou demeurent possibles jusqu'à une
10 année à l'avance, mais les personnes extérieures, parrainées par un Serpeliou, ne pourront désormais réserver
11 qu'au maximum six mois à l'avance. Pour mémoire, il rappelle que le refuge ne peut pas être loué par une
12 personne n'habitant pas la Commune. Cette règle demeure inchangée : il faut obligatoirement être parrainé.

13
14 **M. R. Piller – Municipal** informe qu'un nouvel épisode est survenu dans le dossier Biergarten. Après la levée des
15 oppositions, la Municipalité a délivré le permis de construire à la fin du mois de juin. Toutefois, en raison des
16 fêtes judiciaires, le délai de recours arrivait à terme le jeudi 28 août 2025. Le 29 août, un courrier de la CDAP
17 (Cour de droit administratif et public) a été reçu, indiquant qu'une personne formait recours contre le permis de
18 construire. Dès lors, une procédure est engagée, ce qui impliquera du temps et des frais. Il précise
19 qu'actuellement la Commune a déjà une procédure en cours devant le Tribunal cantonal et qu'une autre
20 instruction va prochainement s'ouvrir, de sorte que deux procédures seront pendantes devant la CDAP. Il ajoute
21 que la Commune est également concernée devant le Tribunal fédéral, où trois dossiers sont en traitement, et
22 dont les décisions sont attendues avec impatience.

23 24 **6. Nomination d'un membre au sein de la Commission de recours en matière** 25 **d'impôts**

26
27 **M. le Président** rappelle que, suite à sa propre démission, un siège est devenu vacant dans cette commission. Ce
28 siège est attribué au groupe de l'ASSE. Il s'adresse à M. Olivier Chappuis, chef de ce groupe, afin de connaître la
29 personne proposée pour occuper ce poste. M. Chappuis propose la nomination de M. Jacques Chabanon. M. le
30 Président demande à M. Chabanon s'il accepte cette nomination. Celui-ci répond par l'affirmative. Le Bureau
31 félicite ce dernier et lui adresse ses vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

32 **7. Préavis n° 08/2025 : « Demande d'un crédit de CHF 33'000.- pour la mise à** 33 **jour en Windows 11 du parc informatique »**

34
35 **M. le Président** constate que l'Assemblée a pu prendre connaissance du rapport de la Commission ad hoc du
36 18 août 2025, et passe la parole à Mme De Sousa, pour la lecture des conclusions de ce dernier.

37
38 **Mme L. De Sousa** : « La Commission ad hoc estime que la demande de crédit de CHF 33'000.- pour la mise à jour
39 du parc informatique communal vers Windows 11 est justifiée sur les plans technique et sécuritaire. La fin du
40 support de Windows 10 en octobre 2025 impose une transition rapide pour garantir la continuité, la fiabilité et
41 la sécurité des services communaux.

42 La Commission reconnaît que le montant demandé représente un certain surcoût relatif, notamment en raison
43 de l'inclusion d'éléments liés au confort de travail (écrans supplémentaires, stations d'accueil, etc.). Toutefois, elle
44 considère que cette dépense reste modérée en valeur absolue et que l'investissement est globalement raisonnable
45 et justifié par le gain en efficacité du personnel. Elle recommande la revalorisation des ordinateurs remplacés

1 quand cela est possible- notamment leur remise en état et leur redistribution à des œuvres locales ou à des
2 étudiants dans le besoin.

3 La Commission tient à souligner l'importance de la transparence dans la présentation de ce préavis. Il est essentiel,
4 selon elle, de distinguer clairement les dépenses strictement nécessaires - telles que les remplacements imposés
5 par l'incompatibilité avec Windows 11 - des dépenses complémentaires qui relèvent davantage du confort, de
6 l'efficacité ou de l'amélioration des conditions de travail. Dans le même esprit de transparence, la Commission
7 regrette que ces dépenses, bien que prévisibles, aient été exclues du budget 2025, ce qui aurait permis au Conseil
8 d'avoir une vue d'ensemble plus complète lors du vote sur ce dernier.

9 Enfin, la Commission prend acte des alternatives discutées, telles que le recours temporaire au programme ESU
10 ou l'éventualité d'un passage à un système d'exploitation libre comme Linux, qui pourraient faire l'objet
11 d'analyses ultérieures dans une perspective de long terme.

12 Au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité de ses membres vous prie, Monsieur le Président, Mesdames
13 et Messieurs les conseillères et conseillers de prendre la décision suivante:

14 Ayant pris connaissance du préavis municipal n° 08/2025,
15 où les conclusions du rapport de la commission ad hoc chargée de son étude,
16 considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

17
18 **DÉCIDE**

19 *D'accepter le préavis municipal n° 08/2025 ».*
20

21 **M. le Président** demande si la Municipalité a quelque chose à ajouter.
22

23 **M. O. Matthey – Municipal** précise qu'il n'a rien à rajouter, si ce n'est que de remercier la Commission ad hoc
24 pour le travail effectué. Il indique que le dossier a été examiné sous tous ses aspects et estime que le rapport
25 reflète bien les discussions qui ont eu lieu.
26

27 **M. le Président** demande si la Commission ad hoc a quelque chose à ajouter, tel n'est pas le cas. Il déclare la
28 discussion ouverte.
29

30 **M. N. Guillot** indique qu'il souhaite relever que le tarif de CHF 150.- par mise à jour d'ordinateur compatible lui
31 paraît quelque peu élevé par rapport à la charge de travail nécessaire. Il précise ne pas vouloir critiquer Malera,
32 qui effectue un travail remarquable pour la Commune, mais estime que c'est l'occasion de réfléchir à la mise en
33 place d'un service technique interne à la Commune.
34

35 **M. O. Matthey – Municipal** explique que le montant mentionné correspond à une moyenne. Il précise que, dans
36 certains cas, une mise à jour de Windows 11 peut être effectuée rapidement, tandis que dans d'autres, il faut
37 tout recommencer depuis le début, ce qui prend beaucoup de temps. Il relève que de nombreux cas nécessitent
38 une intervention plus longue que prévu. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une moyenne et d'un prix maximum,
39 établi à titre budgétaire, et indique qu'il serait possible que le coût soit inférieur. Il souligne que, pour une petite
40 intervention d'un quart d'heure, le coût ne sera pas de CHF 150.-, mais que, dans d'autres situations, cela peut
41 durer deux à deux heures et demie.
42

43 **M. S. Hostettler** indique que l'élément a plus ou moins été pris en compte mais il demande s'il est prévu de
44 mettre en place une gestion des cycles de vie des ordinateurs. Il relève qu'il est désormais connu, depuis
45 quelques temps, que Windows 11 arrivera à échéance. Il ajoute que ce type de situation pourrait être anticipé si
46 les cycles de vie du matériel informatique étaient suivis, et qu'il serait alors possible d'inclure le remplacement
47 dans le budget.
48

49 **M. O. Matthey – Municipal** indique que les ordinateurs sont régulièrement remplacés et que cela est fait
50 indépendamment de la mise à jour de Windows 11. Il relève que, comme mentionné dans le rapport de la
51 Commission ad hoc, 56 ordinateurs sont concernés, que ces remplacements se font régulièrement et qu'ils

figurent dans le budget informatique. Il souligne toutefois que la mise à jour vers Windows 11 constitue un changement important. Il précise avoir relevé que cette version offrirait des mises à jour fonctionnelles jusqu'en 2031, et ajoute qu'il sera possible de planifier la suite d'ici là.

M. le Président constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

Le préavis n° 08/2025 est soumis au vote :

- vu le préavis municipal n° 08/2025,
- ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de son étude,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 33'000.- pour la mise à jour en Windows 11 du parc informatique ;
- de financer ces investissements par la trésorerie ou par l'emprunt

Le préavis n° 08/2025 est accepté par 44 voix pour, 0 avis contraire et 1 abstention.

8. Dépôt-vote du Préavis n° 10/2025 : « Demande d'un crédit de CHF 15'000.- pour la réalisation d'une planification financière par la fiduciaire BDO »

M. le Président rappelle que ce préavis est traité ce soir simultanément à son dépôt et que, conformément au règlement du Conseil communal, il doit être communiqué dès son appropriation par la Municipalité, ce qui a été fait le jour même, le 18 août 2025. Il constate que l'Assemblée a pu prendre connaissance du rapport de la Commission de gestion des finances du 1^{er} septembre 2025, transmis par courrier postal et électronique le même jour. Il passe la parole à M. M. Racine, rapporteur, pour la lecture des conclusions dudit rapport.

M. M. Racine : « *Nous remercions le Syndic de nous avoir organisé la présentation de Monsieur Storto de BDO, une présentation qui nous a permis d'avoir une meilleure compréhension du projet « d'analyse et planification financière ». En revanche, nous avons regretté de ne pas avoir rencontré le nouveau boursier à cette occasion. Nous partageons le même avis que la Municipalité pour l'intérêt d'avoir une planification financière à disposition dès l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité, mais une intégration dans le budget 2026 nous semble plus adéquate pour éviter la précipitation et disposer d'une année de résultat supplémentaire.*

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal 10 / 2025
- Oui les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- De refuser le projet tel que présenté. ».

M. le Président demande si la Municipalité a quelque chose à ajouter.

M. E. Dubuis – Syndic formule trois remarques sur le rapport de la Commission de gestion et des finances. Concernant les documents livrés par BDO, il indique qu'en page 2, le rapport mentionne que l'offre de BDO comprend une planification financière sous forme de PowerPoint, alors que le PowerPoint n'est qu'un support de communication. Il précise que l'offre de BDO comprend surtout un rapport succinct et un tableau de bord. Il

1 rappelle que le rapport succinct réunit les constatations de BDO sur la situation financière de la Commune et que
2 le tableau de bord présente les chiffres les plus pertinents pour la santé financière de la Commune, permettant
3 à la Municipalité de suivre la situation au fil des années. S'agissant de la planification financière, il relève que la
4 COGEFI déclare, en page 3 de son rapport, que « l'étude – dans son format actuellement présenté – ne fournit
5 pas encore (M. le Syndic, insiste sur le « pas encore ») de vision des coûts et revenus par branche d'activité,
6 qu'elle ne permet pas d'identifier les coûts maîtrisables et non maîtrisables et qu'elle n'offre pas de
7 comparaisons avec les autres communes ». Il affirme que ce constat n'est pas exact, estimant qu'il s'agit d'une
8 erreur d'attendre cela d'une planification financière. Il précise qu'une planification financière ne fournit pas une
9 vision des coûts et revenus par branche d'activité, ne sert pas à identifier les coûts maîtrisables et non
10 maîtrisables et n'offre pas de comparaison avec d'autres communes. Contrairement à ce qu'indique la COGEFI,
11 toujours en page 3, il estime que BDO ne pourra pas « intégrer plusieurs de ces éléments dans un futur paquet ».
12 Selon lui, ce qui est attendu par la COGEFI correspond davantage à ce que l'on peut attendre d'une présentation
13 de budget. Il souligne qu'une planification financière est autre chose : une analyse approfondie de la situation
14 particulière d'une commune pour comprendre d'où elle vient et où elle va. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un outil
15 de lecture du budget et des comptes, mais d'un outil de décision permettant à la Commune d'avoir une vision
16 économique de sa situation et de chiffrer ses atouts et ses besoins pour affronter l'avenir. Concernant le
17 calendrier, élément essentiel dans la divergence qui oppose la Municipalité à la COGEFI, il relève que le rapport
18 de cette dernière remet en question l'échéancier prévu et affirme que la planification financière ne doit pas être
19 réalisée dans la précipitation. Il conteste cet avis, estimant qu'il n'y a pas de précipitation, la Municipalité ayant
20 annoncé depuis plusieurs mois à BDO son intention de réaliser une planification financière, ce à quoi BDO s'est
21 préparé. Il indique que BDO est en mesure de la réaliser dans de bonnes conditions selon le calendrier prévu, à
22 savoir d'ici au mois de novembre 2025. Il aborde ensuite les désavantages du calendrier proposé par la
23 Municipalité. Il précise que le fait de n'avoir qu'une année bouclée en MCH2 n'en constitue pas un,
24 contrairement à ce qu'affirme la COGEFI. Il rappelle que MCH2 n'est qu'une nouvelle présentation des chiffres,
25 lesquels apparaissent de la même manière sous MCH1 que sous MCH2. Il estime que le seul désavantage réel
26 réside dans l'absence d'une année complète avec la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise. Toutefois,
27 il souligne que les acomptes de la nouvelle péréquation sont connus, ce qui donne déjà une idée claire de la
28 situation. Il présente ensuite les avantages du calendrier de la Municipalité. Il relève que si l'on attend le
29 bouclement des comptes 2025, comme le demande la COGEFI, la planification financière serait reportée d'une
30 année complète. En effet, les comptes 2025 seraient validés au printemps suivant, comme ceux de 2024, et il
31 serait difficile d'envisager une planification financière durant l'été, ce qui la ramènerait à l'automne suivant dans
32 la même situation qu'actuellement. Il pose donc la question : faut-il attendre une année complète de plus ? Il
33 répond que la Municipalité estime qu'il s'agirait d'une mauvaise idée, compte tenu de la situation financière
34 tendue de la Commune. Il considère que plus vite une planification financière pourra aider les autorités, mieux
35 cela vaudra. Il ajoute qu'il serait particulièrement inopportun de reporter la planification financière de l'automne
36 2025 à l'automne 2026, car cela priverait la prochaine Municipalité de cet outil précieux au moment précis où
37 elle devra élaborer son plan de législature et demander au Conseil communal un plafond d'endettement pour la
38 législature. Il conclut en rappelant que c'est précisément à cela que sert une planification financière : estimer la
39 faisabilité des investissements et prévoir la hauteur de l'endettement. Il souligne que la Municipalité actuelle ne
40 demande pas cette planification financière pour elle-même, mais pour la prochaine Municipalité, qui aura tout
41 avantage à disposer de cet outil en début de mandat. Il affirme que, pour le bien de la Commune, cette
42 planification financière doit être réalisée dès l'automne 2025.

43
44 **M. le Président** demande si la COGEFI a quelque chose à ajouter.

45
46 **Mme A. Guthmuller** en réponse au commentaire de M. le Syndic précise que la séparation des coûts maîtrisables
47 et non maîtrisables, de même que la ventilation des coûts et revenus par branche d'activité et, éventuellement,
48 un benchmark avec d'autres communes, sont des points demandés par la COGEFI depuis plusieurs années. Elle
49 estime que si l'on veut réellement que cet outil permette l'action, c'est-à-dire la prise de mesures concrètes, une
50 simple prévision comptable ne suffira pas. Elle considère que ces éléments sont nécessaires pour pouvoir
51 véritablement agir. Elle apporte ensuite une précision sur l'échéance de 2026. Elle indique qu'il serait alors

possible de bénéficier d'une année supplémentaire réelle, la péréquation n'étant pas encore parfaitement claire. Elle ajoute qu'il serait intéressant de disposer des chiffres réels et que le budget 2026 serait également disponible, ce qui représenterait pratiquement deux années supplémentaires. Elle souligne par ailleurs que ce travail pourrait débuter dès le printemps, soit en avril, mai ou juin 2026, puisque les résultats sont finalisés quasiment en avril 2026. Elle rappelle qu'une fois ces résultats arrêtés, ils sont présentés à la Commission, discutés et revus, ce qui laisse un délai d'un à deux mois avant leur validation définitive. Elle précise toutefois qu'ils sont connus à environ 99 % dès ce moment-là et qu'en général, il n'y a pas de différence notable par la suite.

M. le Président déclare la discussion ouverte.

M. S. Bocchetti indique qu'il ne fait aucun doute, pour lui, de l'utilité d'une planification financière qui, dans l'idéal, permettrait de ne pas naviguer à vue et d'avoir une vision d'ensemble sur les finances de la Commune à moyen terme. Il estime qu'il serait encore mieux de disposer de cet outil dès 2025, si possible. Il pose ensuite une première question, précisant qu'une planification n'est véritablement utile que si elle permet de prendre des actions, et pas seulement de constater une situation critique. Il considère que, pour pouvoir agir, il est important de travailler par scénarios et non avec un scénario unique, en disposant de plusieurs simulations, chacune accompagnée d'hypothèses et de leurs conséquences propres. Il demande si ce travail par scénarios est envisagé, indiquant n'en avoir trouvé aucune trace dans le rapport. Il formule enfin une deuxième question, à savoir dans quelle mesure le nouveau boursier, compétent dans ce domaine, pourrait contribuer à ce travail de gestion et de planification financière.

M. N. Marcoz, chef du Service des finances indique qu'une décision de refus ce soir aurait pour effet de repousser la planification financière d'une année. Il souligne qu'un élément important doit être pris en compte : la taxation fiscale. Selon lui, une planification financière effectuée au printemps ou en été ne donne pas la même vision que si elle est réalisée à l'automne, moment où elle peut être plus précise. Il estime qu'il s'agit d'un point important à relever. Il rappelle que la situation financière de la Commune est complexe, et considère qu'il est nécessaire de disposer rapidement d'une planification financière afin de pouvoir prendre des décisions pour l'avenir. Il rassure en indiquant qu'il ne souhaite pas rester à l'écart et qu'il participera bien évidemment à l'élaboration de la planification financière. Il ajoute que, dans les prochaines années, il entend s'intégrer davantage à la mise en place de ces outils de décision pour la Commune. Il relève par ailleurs qu'il n'y a pas de précipitation, BDO étant déjà informée de la planification financière prévue pour l'automne et disposant des ressources nécessaires pour la mener de manière précise et sérieuse. Il rappelle avoir pris ses fonctions le 1^{er} juin 2025 et estime que disposer d'une planification financière l'aidera à suivre correctement les finances communales et à accompagner le Conseil dans l'avancement des budgets et des comptes dans les meilleures conditions possibles. Il revient ensuite sur les éléments demandés concernant la répartition des produits et des charges par nature. Il estime qu'il s'agit d'éléments relevant du budget et qu'il ne faut pas confondre ces aspects avec la planification financière. Selon lui, cette dernière est un outil de prise de décision pour le futur. Il indique qu'il est possible d'élaborer des budgets pluriannuels pour obtenir ce type de détails, mais considère qu'il ne serait pas judicieux de mélanger ces deux éléments. Il ajoute qu'un benchmark, bien que souvent évoqué, est difficile à mettre en place, car aucune commune du canton n'est comparable à une autre. Il souligne que chacune fait face à des défis, des situations financières et des populations différentes, de sorte qu'une telle comparaison ne serait pas forcément pertinente. En conclusion, il rappelle que la planification financière doit permettre de répondre à trois questions principales :

- savoir si l'impôt peut couvrir les dépenses de la Commune et le renouvellement de son patrimoine ;
- savoir si les domaines qui sont autofinancés sont équilibrés, en particulier la gestion des déchets, le réseau des égouts et l'épuration et le service des eaux ;
- connaître la capacité d'investissement et d'endettement de la Commune.

1 **Mme N. Reichenthal** indique que le document Word est un document « statique » qui ne peut pas être utilisé
2 pour faire des simulations. Elle estime qu'il est nécessaire de disposer d'une simulation qui serait ensuite utilisée
3 par le boursier. Elle ajoute, en deuxième lieu, que la planification financière est utile pour traiter la question du
4 point d'impôt ainsi que pour établir le budget. Elle rappelle toutefois que le point d'impôt a déjà été proposé et
5 qu'il n'aura donc pas d'effet sur le budget. Elle considère que l'utilisation du plan financier en dernière année de
6 législature, alors que le point d'impôt et le budget sont déjà fixés, n'est pas utile. Elle relève qu'elle ne sait pas
7 où en est la Municipalité concernant la planification financière pour l'année prochaine mais indique que
8 M. Storto de BDO avait mentionné la possibilité de la réaliser pendant l'été, de manière à ce qu'elle soit à
9 disposition de la nouvelle Municipalité. Elle indique ne pas comprendre comment, entre la discussion que la
10 Municipalité a eu avec M. Storto et celle que la COGEFI a eu avec ce dernier, il a été décidé de passer sur une
11 année.
12

13 **M. L. Mouvet** rappelle que la gestion financière de la Commune relève de la compétence de la Municipalité. Si
14 la Municipalité indique avoir besoin d'une planification financière pour assurer cette gestion, il souligne que cela
15 relève bien de sa compétence. Il précise que la discussion porte sur un montant de CHF 15'000.—. Selon lui, ce
16 montant devrait figurer dans un budget de fonctionnement et non pas dans un budget d'investissement présenté
17 au Conseil. Il indique avoir compris que la raison de ce choix proviendrait du fait qu'aucun crédit de
18 fonctionnement n'était disponible. Il relève ensuite que la planification financière est un outil d'analyse et de
19 présentation de ce qui est envisagé pour la suite. Il souligne qu'il ne s'agit pas de la réalité future, mais d'une
20 image à partir des éléments connus aujourd'hui. Il rappelle qu'une planification réalisée aujourd'hui a une valeur,
21 même si elle ne correspondra pas exactement à la réalité de demain, et que ce point a été confirmé par le
22 boursier. Il ajoute que la planification financière doit être un outil évolutif et précise que le boursier a confirmé
23 sa participation à cet exercice, afin d'assurer l'adaptation de la planification en fonction des nouveaux éléments.
24 Il espère que c'est bien dans ce sens que cette planification a été demandée. Il conclut en indiquant qu'il ne voit
25 pas de raison objective de refuser à la Municipalité un outil qu'elle juge nécessaire pour accomplir sa mission de
26 gestion communale. En conséquence, il recommande d'approuver le budget présenté, estimant qu'il n'y a pas
27 lieu de le repousser. Il rappelle enfin que BDO est une fiduciaire et que, durant les mois de mai et juin, celles-ci
28 sont fortement sollicitées par les bouclements annuels et les assemblées générales des sociétés et ne travaillent
29 pas aux mêmes conditions tarifaires qu'à d'autres périodes de l'année.
30

31 **M. S. Hostettler** souhaite compléter un élément qui lui semble déjà mentionné dans le rapport. Il explique que
32 le Conseil recevra un document figé et que, si une nouvelle planification ou une mise à niveau est souhaitée, cela
33 coûterait entre CHF 6'000.— et CHF 7'000.— pour une nouvelle planification. Il précise que ce n'est pas le Conseil
34 qui dispose de l'outil pour définir une nouvelle planification, mais que seuls des chiffres figés sont transmis au
35 Conseil. Il ajoute ensuite qu'il est effectivement regrettable que le boursier n'ait pas été convié à la séance de la
36 COGEFI avec BDO. Selon lui, son avis aurait pu être utile à ce moment-là. Toutefois, il souligne que, lors de cette
37 séance, BDO, a indiqué, en tant qu'entreprise spécialisée dans le domaine, que la mise en place d'une deuxième
38 année MCH2 ne serait pas une mauvaise chose. Il conclut que c'est cet avis d'expert qui l'a personnellement fait
39 basculer dans le camp du contre. Il estime que si les experts jugent qu'une année supplémentaire ne serait pas
40 négative, voire même positive, il décide de leur faire confiance.
41

42 **M. N. Marcoz, chef du Service des finances** précise qu'il s'agit d'un fichier Excel qui sera travaillé pour la
43 planification financière. Ce fichier Excel n'est pas simplement un tableau de chiffres alignés, mais comprend de
44 nombreux retraitements qui doivent être effectués avec BDO. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle
45 planification financière à établir, mais bien d'une mise à jour. Selon lui, tous les deux à trois ans, une mise à jour
46 est envisageable, certaines choses se réalisant et d'autres non pour diverses raisons. À ce moment-là, il est
47 intéressant de disposer d'une planification actualisée afin de savoir dans quelle direction aller. Il s'agit donc d'une
48 planification financière évolutive. Ainsi, il ne sera pas uniquement question d'une vision figée à cinq ans, mais
49 d'un horizon réévalué en continu : par exemple, au bout de deux ans, une révision permettrait d'obtenir une
50 perspective sur sept ans, et ainsi de suite. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un simple tableur Excel et répète
51 que la situation doit être actualisée périodiquement. Il ajoute qu'il sera probablement nécessaire de recourir aux

1 services de BDO ou d'un autre spécialiste. Il relève également que BDO, sans parler en leur nom, dispose d'une
2 solide expérience dans les planifications financières menées au sein d'autres communes du Canton, et peut ainsi
3 apporter une aide précieuse dans différentes analyses. Enfin, il estime que, pour la future Municipalité l'année
4 prochaine, cet outil représentera un élément important, notamment pour l'élaboration du plan de législature
5 ainsi que pour la définition du plafond d'endettement.

6
7 **Mme E. Lyonette** indique que la COGEFI a pris connaissance d'une présentation de BDO, jugée de bonne qualité.
8 Elle souligne que la COGEFI est favorable à une planification financière, celle-ci étant demandée de longue date
9 par la Commission. Elle précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'un refus du projet, mais de la volonté de disposer
10 d'un choix plus large. Elle relève que la difficulté du Conseil réside dans le fait de ne pas avoir établi de priorités.
11 Elle indique que quatre à cinq priorités sont considérées comme pertinentes. Elle mentionne que l'offre de BDO
12 comporte deux scénarios, correspondant à un coût de CHF 15'000.–, comme cela a déjà été indiqué. Elle précise
13 que, parmi les projets jugés prioritaires pour la Commune — à savoir Le Laviau (incluant le déplacement des
14 places de sport), la déchetterie, les écoles comprenant également la galerie pour les petits enfants et le collège
15 — ces quatre projets apparaissent particulièrement importants, et il appartient au Conseil de décider lesquels
16 réaliser. Elle rappelle que la Commune devra recourir à l'endettement, n'ayant pas d'autres options. Elle propose
17 d'intégrer la planification de cette étude dans le budget 2026. Elle précise qu'il existe deux options : soit démarrer
18 l'étude au début de l'année après l'approbation du budget, comme BDO l'a indiqué, soit attendre les comptes.
19 Elle souligne que, dans tous les cas, un délai supplémentaire a été gagné, permettant aussi de définir plus
20 clairement les priorités. Elle observe que l'ensemble des projets ne pourra pas être mené de front lors de la
21 prochaine législature. Elle indique que certains projets, qui sont hors normes, doivent absolument être réalisés,
22 alors que d'autres, bien que très urgents, pourraient nécessiter une autre approche. Elle explique que la
23 Commission souhaite donner une certaine flexibilité à la Commune afin qu'elle puisse agir. Elle rappelle que si le
24 projet figure au budget, la Commune peut le lancer dès l'an prochain, même avec un préavis. Elle ajoute que, si
25 quatre scénarios étaient retenus, le coût supplémentaire s'élèverait à environ CHF 5'000. – ou légèrement plus.
26 Elle précise enfin que, selon M. le Syndic, une certaine flexibilité existera également au moment du démarrage.
27 Elle conclut en invitant les autres membres de la Commission à intervenir si certains éléments pouvaient
28 contribuer à clarifier la position de cette dernière.

29
30 **M. E. Dubuis – Syndic** confirme la pertinence de parler de scénarios en soulignant que la planification financière
31 aidera la Commune à établir des scénarios pour l'avenir. Il rappelle toutefois le principe de séparation des
32 pouvoirs. Ces scénarios seront discutés entre la Municipalité et son mandataire, à savoir BDO, si le crédit de
33 CHF 15'000.– est accordé, et non entre le mandataire et la COGEFI ni entre le mandataire et le Conseil communal.
34 Il précise que c'est bien la Municipalité qui, avec son mandataire, conduira ces discussions. Il indique qu'environ
35 un mois est prévu avec BDO pour mener ce travail. Des retours auront lieu entre les constatations et les conseils
36 de BDO et la Municipalité. Il insiste sur le fait que la réalisation des scénarios revient à la Municipalité,
37 conformément à la loi et au principe de séparation des pouvoirs. Les résultats seront évidemment présentés
38 ensuite au Conseil communal.

39
40 **M. N. Guillot** se dit un peu perplexe. Il observe que, tout au long de son année de présidence et lors des années
41 précédentes, le Conseil communal a reproché à la Municipalité un manque de planification. Il indique ne pas
42 comprendre pourquoi il serait problématique, pour y remédier, d'engager une somme représentant moins de la
43 moitié de celle que le Conseil vient d'approuver pour un renouvellement de l'IT, même pour une solution jugée
44 imparfaite. D'un point de vue purement politique, il estime qu'un refus de ce préavis ferait passer le Conseil
45 communal pour — selon son expression — « des guignols ». Étant donné qu'une planification financière est
46 demandée depuis des années et qu'une proposition est présentée, il invite à l'accepter. Il propose que ceux qui
47 souhaitent un dispositif plus extensif pour accompagner le budget 2026, peuvent le solliciter ensuite, avec l'aide
48 de la COGEFI. Il enjoint particulièrement ceux qui, depuis longtemps, votent contre chaque projet communal au
49 motif de l'absence de planification, à aller au bout de leur raisonnement et à accepter celle proposée ce soir. Il
50 appelle enfin le Conseil à faire preuve de sérieux.

1 **M. C. Golaz** précise qu'il ne sera pas aussi direct que M. Guillot ni que d'autres intervenants. Il considère qu'il
2 s'agit d'une question politique : il faut décider de la planification financière de la Commune de St-Sulpice pour
3 les années à venir et définir le calendrier souhaité. Soit dès maintenant, en votant ce soir afin de permettre au
4 boursier de travailler ensuite les chiffres avec l'entreprise BDO, soit l'année prochaine. Il relève qu'en 2026, sur
5 une Municipalité de cinq membres, seuls deux à sa connaissance se représentent, ce qui annonce des
6 changements importants. Il invite chaque Conseiller à voter en se demandant s'il convient de laisser le libre choix
7 à la Municipalité 2026–2031 de sa future planification en refusant ce préavis, ou s'il faut au contraire lui fournir
8 un outil de travail dès à présent, sachant que sa composition pourrait comprendre deux personnes réélues
9 seulement, voire aucune. Il conclut en appelant ses collègues à voter en leur âme et conscience, rappelant qu'il
10 s'agit d'un sujet important et politique, indépendamment du montant. Le crédit de CHF 15'000.–, comme l'a
11 souligné M. Guillot, reste conséquent, mais demeure minime au regard de la somme globale du budget
12 communal.

13
14 **M. N. Marcoz, chef du Service des finances** apporte une précision : une planification financière ne constitue pas
15 une décision prise ce soir concernant les investissements futurs, mais un outil destiné à aider à la prise de
16 décision. Il insiste sur l'importance de cet instrument. Il souligne qu'il ne s'agit pas de donner à la Municipalité
17 actuelle un blanc-seing pour décider des futurs investissements de la Commune. L'objectif est de poser des bases
18 financières saines afin de permettre des choix éclairés, y compris par les futurs membres de la Municipalité. Il
19 insiste sur le fait qu'aucun scénario n'est décidé ce soir et qu'aucun accord n'est donné à la Municipalité actuelle,
20 pour déterminer les investissements futurs.

21
22 **Mme E. Lyonette** déclare être d'accord avec M. Marcoz. Elle précise qu'il ne s'agit pas de scénarios constituant
23 une planification fixe qui obligerait la Commune à agir dans un sens déterminé. Elle souligne que ces scénarios
24 apportent des éléments utiles à la décision. Elle explique qu'ils permettent d'évaluer la soutenabilité d'un certain
25 niveau d'endettement, la compatibilité avec les dettes existantes et la manière de structurer la planification selon
26 les choix envisagés. Elle estime que le contenu de la planification est plus important que la méthode technique.
27 Elle rappelle qu'elle n'est pas comptable et insiste sur la nécessité de disposer d'outils pour analyser les projets.
28 Elle observe que quatre projets ont été discutés au Conseil communal sans qu'aucune priorité n'ait été définie
29 durant les cinq dernières années. Elle indique que l'apport de BDO consiste précisément à fournir des
30 instruments permettant d'effectuer ces choix. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un plan imposant une
31 seule voie. Elle précise que les scénarios proposés visent au contraire à donner des outils pour prendre des
32 décisions réfléchies, financièrement soutenables et offrant une projection pour l'avenir. Elle rappelle que, durant
33 la présente législature, aucun grand projet n'a pu être mené à terme. Elle souligne que de nombreux défis restent
34 à relever et que la planification détaillée est nécessaire pour préparer les décisions à venir. Elle indique qu'il
35 pourrait y avoir deux soirées consacrées à l'examen de ces objets pour le Conseil communal et conclut qu'à
36 l'issue de ces séances, chacune et chacun pourra se forger une opinion sur ce que la Commune peut entreprendre
37 ou non.

38
39 **Mme C. Willi - Vice-Syndic** précise s'exprimer au nom de la Municipalité *in corpore*. Elle indique que si M. le
40 Syndic défend ce projet ce soir, c'est en raison de son dicastère, mais rappelle que la décision a été prise de
41 manière collégiale par l'ensemble des membres de la Municipalité. Elle souligne que la démarche proposée ne
42 relève pas d'une considération électorale, mais de la volonté de doter la Commune de l'outil nécessaire. Elle
43 rappelle qu'à leur arrivée, trois nouveaux municipaux ont dû reprendre un certain nombre de projets déjà en
44 cours, sans disposer de réponses aux questions soulevées. Elle note qu'il a fallu fixer un plafond d'endettement,
45 établir des priorités sans outil de pilotage. Elle reconnaît que cette situation a pu rendre la tâche compliquée.
46 Elle indique que la proposition actuelle, pour un montant de CHF 15'000.–, vise à assurer une continuité. Selon
47 elle, après les élections, que les municipaux soient réélus ou non, les futurs élus disposeront rapidement de cet
48 outil pour mettre en œuvre une politique communale, ce qui facilitera leur prise de fonction. Pour répondre à
49 Mme Lyonette, elle indique que les grands projets progressent, mais rappelle que, par leur ampleur, ils suivent
50 un rythme propre, lié au fonctionnement interne de la Commune, aux relations avec le Canton et aux
51 intercommunalités. Elle conclut que tout prend du temps, mais finit par aboutir.

1 **M. R. Gygax** indique que les avis pour et contre ont été entendus et propose de passer au vote.

2
3 **M. M. Hauschild** souligne que la discussion ne porte pas sur l'utilité d'un plan, ni sur le financement ou le coût
4 de l'investissement, lequel devrait probablement avoir un retour très favorable pour la Commune. Il précise que
5 le débat concerne uniquement le calendrier, selon qu'il s'agisse de cette année ou de l'année prochaine. Il
6 rappelle que cette planification est demandée depuis plusieurs années et indique qu'il aurait préféré l'obtenir
7 l'an passé. Il se déclare très favorable à disposer d'un document élaboré par une société connaissant bien la
8 Commune, puisqu'elle a établi et suivi le budget, afin de permettre d'aller de l'avant. Il conclut en indiquant qu'il
9 se réjouit de passer au vote.

10
11 **Mme D. Burrus** se dit étonnée de la virulence de certains propos et souligne qu'il est possible d'avoir des avis
12 divergents sans être traités de « guignols ». Elle indique qu'il convient de tenir compte du point de vue de BDO
13 qui, d'après ce qu'a rapporté la COGEFI, estime plus utile de réaliser ce travail sur la base de deux années de
14 réflexion. Elle rappelle qu'en politique, il est parfois préférable de ralentir lorsqu'il y a de la précipitation, et qu'il
15 pourrait donc être opportun d'attendre l'année prochaine. Elle conclut, au vu du climat tendu, en demandant
16 que le vote ait lieu à bulletin secret.

17
18 **M. le Président** demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer avant de discuter du vote à bulletin secret.

19
20 **M. N. Marcoz, chef du Service des finances** souhaite revenir sur ce qui vient d'être dit. Il affirme qu'à aucun
21 moment BDO n'a privilégié le report de l'établissement de la planification financière. Il indique avoir eu de
22 longues discussions avec M. Storto et souligne que, pour BDO, la planification financière peut être réalisée dès
23 cette année, ce qui est très important pour la Commune. Il relève que le seul argument en faveur d'un report à
24 l'année prochaine concernait la nouvelle péréquation. Toutefois, comme l'a rappelé M. le Syndic, les acomptes
25 étant déjà disponibles, il est possible d'en tenir compte dès à présent. Il conclut qu'en matière de finances
26 communales, il est urgent de ne pas attendre.

27
28 **Mme N. Reichenthal** rappelle que, lors de la discussion entre la COGEFI et M. Storto de BDO, il n'a jamais été
29 question d'effectuer la planification financière l'année prochaine. Elle précise qu'il a été dit que ce travail serait
30 réalisé après les comptes et donc mis à disposition de la nouvelle Municipalité. Elle précise qu'en séance de la
31 COGEFI avec M. Storto, il a toujours été précisé que ce travail serait destiné à la nouvelle Municipalité. Elle ajoute
32 que les décisions du plan financier portent sur le point d'impôt et sur le budget – actuellement, un préavis relatif
33 à ce point est déposé – et le budget est en cours d'élaboration. L'analyse de BDO sur le plan financier n'a donc
34 pas d'incidence sur les décisions de la Municipalité actuelle. Elle conclut en réaffirmant que ce qui a été discuté
35 avec M. Storto, c'est que la planification soit disponible pour la nouvelle Municipalité avec les comptes, et non
36 l'année prochaine, sauf changement d'avis de la part de BDO depuis son audition.

37
38 **M. S. Hostettler** indique vouloir intervenir brièvement en reprenant trois points déjà mentionnés. Il rappelle
39 d'abord que la COGEFI a souligné l'urgence d'une planification financière. Il relève toutefois que, bien que le
40 Syndic ait indiqué que BDO en était informée depuis plusieurs mois, le préavis n'a été transmis que fin août, soit
41 à peine vingt jours auparavant. Selon lui, l'urgence est donc relative. Il relève, comme l'a indiqué M. Mouvet, que
42 chaque jour a sa réalité : une planification valable un jour ne l'est pas forcément le lendemain. C'est pour cette
43 raison qu'il souligne la volonté de la repousser, en lien avec MCH2. Il rappelle que lors des premiers comptes
44 établis avec ce nouveau modèle, des adaptations et déplacements ont dû être réalisés, car certaines inscriptions
45 budgétaires n'étaient pas faites correctement. Selon lui, disposer de deux années complètes avec MCH2
46 permettrait d'avoir une vision lissée, relevant qu'il s'agit là d'un aspect technique. Il poursuit en précisant que
47 les comptes peuvent porter la même appellation mais leur classification n'est pas nécessairement identique
48 entre MCH1 et MCH2. Il aborde ensuite la question de la péréquation. Il précise que des acomptes existent, mais
49 que la facture définitive n'a pas encore été établie. Les montants exacts ne seront connus qu'une fois l'ensemble
50 des calculs terminés, permettant de déterminer la somme due. Il conclut qu'attendre quelques mois permettrait
51 de disposer de chiffres plus précis, de les intégrer dans le budget 2026 et de mettre à disposition de la nouvelle

1 Municipalité un outil complet. Selon lui, cela permettrait à la nouvelle Municipalité, dès son entrée en fonction,
2 d'obtenir un briefing de la fiduciaire, d'examiner avec BDO d'éventuelles modifications aux scénarios et de les
3 mettre en œuvre. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une question de coût, même si CHF 15'000.–
4 représentent une somme importante, mais d'une approche technique visant à transmettre un outil clé en main,
5 utilisable par la nouvelle Municipalité. Il propose en conséquence de refuser le préavis et de reporter la
6 planification dans le budget 2026 afin qu'elle puisse être élaborée sur la base des nouveaux comptes.

7
8 **M. N. Marcoz, chef du Service des finances** précise que les différences de classification entre les comptes MCH1
9 et MCH2 n'ont aucune incidence sur le résultat comptable final de la Commune. Il indique qu'il s'agit uniquement
10 de classifications, lesquelles seront en tout état de cause retraitées pour l'élaboration de la planification
11 financière. Il souligne que ce point doit être clair pour tous avant de procéder au vote. Il ajoute qu'il vient de
12 recevoir le décompte final 2024 relatif à la péréquation. Selon lui, lorsqu'il est question de douze mois, cela
13 signifie que le travail de planification financière ne pourra pas être réalisé avant ce délai minimal. Contrairement
14 à ce que certains évoquent comme un délai de quelques mois, il estime que douze mois représentent le
15 minimum. Il rappelle enfin que, concernant MCH1 et MCH2, il n'y a pas de difficulté, puisque les éléments sont
16 de toute façon retraités pour l'établissement de la planification financière.

17
18 **M. M. Racine** souligne l'urgence de la situation actuelle. Il mentionne que l'offre de BDO date du 18 juin 2025. Il
19 ajoute ensuite que, selon ce qui a déjà été dit, M. Storto ne s'était pas montré totalement défavorable à une
20 planification financière réalisée l'année prochaine à partir de la clôture des comptes 2025 sous MCH2. Il conclut
21 en indiquant ne pas savoir ce que M. Storto a pu dire au boursier, mais rappelle que, lors des séances de la
22 COGEFI, ce sont ces éléments qui ont été rapportés.

23
24 **M. le Président** indique qu'il convient de régler la demande de vote à bulletin secret formulée par Mme Burrus.
25 Il rappelle que, selon l'article 79 al. 9 du Règlement « *La votation a lieu à bulletin secret à la demande d'un*
26 *conseiller appuyé par un cinquième des membres* ». Il précise que ce seuil correspond ce soir à 9 membres,
27 procède à la vérification et constate que 11 Conseillers se prononcent en faveur du vote à bulletin secret. La
28 votation aura donc lieu sous cette forme. Il propose ensuite de passer au vote si personne ne souhaite encore
29 s'exprimer. Il remercie l'Assemblée de faire preuve de patience, la logistique du vote devant être organisée en
30 l'absence d'huissier. Il interrompt la séance pour une durée de deux minutes, afin de mettre en place les mesures
31 nécessaires, et annonce la reprise à 21h50.

32
33 Reprise des débats – **M. le Président** annonce que des bulletins de vote jaunes seront distribués pour procéder
34 au vote à bulletin secret. Il précise que la question soumise au Conseil est l'acceptation ou non du préavis
35 10/2025, relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 15'000.– pour la réalisation d'une planification financière par la
36 fiduciaire BDO. Il indique que l'inscription « oui » sur le bulletin signifie l'acceptation du préavis, l'inscription
37 « non » son refus, et qu'un bulletin laissé en blanc vaut abstention. Il répète les modalités du vote, en précisant
38 qu'il s'adresse à ceux qui n'auraient pas suivi attentivement.

39
40 Il est procédé au vote à bulletin secret. Puis la secrétaire passe dans les rangs pour recueillir les bulletins de vote.

1 **M. le Président** suspend la séance qui est reprise à 22h00 pour le dépouillement des bulletins. Il annonce les
2 résultats du vote : 45 bulletins distribués, 45 bulletins rentrés.

3
4 Préavis n° 10/2025 :

- 5 - ayant pris connaissance du préavis municipal n° 10/2025 relatif à la « Demande d'un crédit de CHF 15'000.-
- 6 pour la réalisation d'une planification financière par la fiduciaire BDO » ;
- 7 - ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet ;
- 8 - attendu que ledit objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

9
10 DÉCIDE

- 11 - d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 15'000.- pour employer BDO à la réalisation d'une
- 12 planification financière ;
- 13 - de financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt.

14
15 **Le préavis municipal n° 10/2025 est accepté par 26 voix pour, 18 avis contraires et 1 abstention.**

16
17 **M. E. Dubuis – Syndic** remercie le Conseil communal de sa confiance. Il indique que la Municipalité est
18 convaincue de suivre le bon chemin et qu'elle pourra, grâce au Conseil et avec son soutien, améliorer rapidement
19 les finances de St-Sulpice.

20 **9. Dépôt du Préavis n° 11/2025 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2026 »**

21
22 **M. le Président** constate que l'Assemblée a pu prendre connaissance de ce préavis, et demande si la Municipalité
23 a quelque chose à ajouter. Tel n'est pas le cas, la discussion est ouverte.

24
25 **M. C. Golaz** demande à la COGEFI d'étudier la faisabilité de bloquer le point d'impôt sur deux ans, afin de garantir
26 un point d'impôt stable en début de législature. Il précise que cette mesure pourrait constituer un outil à
27 disposition de la future Municipalité, en vue d'éviter des hausses importantes dans le cas où cette dernière
28 souhaiterait mettre en œuvre de grands projets. Il conclut en invitant la COGEFI à étudier cette option.

29
30 **M. le Président** demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole. Tel n'est pas le cas, il clôt donc les
31 discussions. Il charge la COGEFI d'examiner le préavis n° 11/2025 et de remettre son rapport au plus tard le
32 25 septembre 2025.

33 **10. Dépôt du Préavis n° 12/2025 : « Réponse à la motion de Gabriel Décoppet** 34 **et consorts "Pour une augmentation du taux d'activité des postes des** 35 **Municipaux de la Commune de Saint-Sulpice" »**

36
37 **M. le Président** constate que l'Assemblée a pu prendre connaissance de ce préavis, et demande si la Municipalité
38 a quelque chose à ajouter.

39
40 **M. E. Dubuis – Syndic** indique que la Municipalité de St-Sulpice a compris l'urgence d'apporter une réponse à la
41 motion déposée par M. Gabriel Décoppet et consorts. Il précise que cette réponse est en lien direct avec les
42 élections communales du printemps prochain. Il explique qu'elle doit permettre aux candidats éventuels à la
43 Municipalité de savoir, avant de s'engager, si le taux d'activité auquel ils pourront prétendre sera plus élevé ou
44 non que celui actuellement reconnu aux membres en fonction. Il relève qu'il s'agit d'une question de

reconnaissance des efforts accomplis mais également d'une question d'indemnités. Il ajoute que ces indemnités seront au cœur de la décision du Conseil communal. Il précise que, pour établir ce que le changement du taux d'activité coûterait à la Commune, les conclusions du préavis mentionnent non seulement l'augmentation du taux d'activité mais aussi le salaire de base, à savoir le salaire à 100 %. Il souligne que, pour donner une idée complète des indemnités perçues, elles prennent également en compte le montant du forfait pour frais professionnels. Il conclut que le Conseil communal pourra ainsi se prononcer sur l'ensemble des composantes des indemnités des futurs membres de la Municipalité de St-Sulpice.

M. le Président ouvre les discussions et demande si la parole est demandée pour le dépôt du préavis n° 12/2025. Tel n'est pas le cas, il clôt donc les discussions. Il charge ensuite la COGEFI d'examiner ce préavis et de remettre son rapport au plus tard le 25 septembre 2025.

11. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux

M. le Président invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole.

- AJESOL (Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois) : **pas de communication.**
- APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien au Domicile) : **pas de communication.**
- ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) : **M. N. Guillot** rappelle qu'une invitation a été adressée par la secrétaire du Conseil communal à l'Assemblée, les conviant à la séance du Conseil intercommunal du 29 septembre 2025. Il indique qu'à cette occasion, une séance d'information sera proposée par le Département vaudois, chargé de ce secteur, afin de discuter du changement de gouvernance envisagé pour les services sociaux dans tout le canton. Il précise que ce changement implique une refonte complète du système ainsi qu'une fusion avec l'APREMADOL, avec d'importantes conséquences politiques. Il invite les personnes intéressées à s'y présenter et rappelle que le lien d'inscription demeure disponible.
- Conseil d'établissement primaire et secondaire : **Mme F. Pojer** est excusée, **pas de communication.**
- ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) : **pas de communication.**
- PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) : **pas de communication des délégués.**
M. R. Piller – Municipal informe que la « Journée Feux bleus » se tiendra le samedi 4 octobre 2025, de 9 h à 17 h, à Crissier. L'événement réunira notamment la Rega, le TCS, les pompiers, la police, la protection civile ainsi qu'un stand tenu par le CODIR (Comité de Direction), représentant les huit Communes. Il clôt en invitant l'Assemblée à participer à cette manifestation.

12. Propositions individuelles et divers

Mme C. Nussbaumer-Picard revient sur le sujet du delta de la Venoge et demande s'il est possible d'obtenir davantage de précisions sur les trois propositions de largeur du delta.

M. E. Dubuis – Syndic reconnaît la curiosité exprimée. Il indique toutefois qu'il ne peut pas apporter d'éléments supplémentaires à ce stade, le dossier étant encore en cours de révision et à l'état de brouillon. Il précise que le Canton ne souhaite pas que toutes les hypothèses envisagées circulent au sein de la population. Il ajoute que, dès que la situation sera plus claire, les informations seront communiquées rapidement.

1 **M. C. Lehmann** rappelle que la modernisation de la déchetterie dans le quartier des Jordils constitue
2 manifestement un des projets phares inscrits à l'agenda de la Municipalité. Il souligne que ce quartier bénéficie
3 de la présence de plusieurs pôles de référence internationaux dans le domaine de l'innovation, et cite
4 notamment :

- 5 1. Le laboratoire pour la muséologie digitale et expérimentale eM+ de la Professeure Sarah Kenderdine à l'EPFL,
6 reconnue au niveau international dans le domaine de la digitalisation et de l'immersion tridimensionnelle et
7 interactive dans l'héritage culturel.
- 8 2. Les International Headquarters de BlueBotics, dirigés par le Dr Nicola Tomatis, inventeur et développeur du
9 système de navigation autogérée ANT pour robots industriels.
- 10 3. Le bâtiment M de l'EPFL Innovation Park, qui regroupe un nombre important de spin-off de l'EPFL.

11 Il suggère de réfléchir à de nouvelles pistes pour valoriser le quartier innovateur des Jordils, qui accueillera la
12 future déchetterie moderne ainsi qu'une partie de l'administration communale. Il estime qu'un quatrième pilier
13 pourrait s'y implanter, reliant les percées historiques de l'informatique avec les développements récents dans le
14 domaine de la technologie de l'information, mission portée par le Musée Bolo de l'EPFL. Il propose, en plus d'une
15 antenne du Musée Bolo, l'établissement d'un café informatique. Celui-ci permettrait de favoriser les interactions
16 entre chercheurs, entrepreneurs et citoyennes et citoyens de la Commune, voire de l'ensemble du district de
17 l'Ouest lausannois. Il relève que des projets similaires ont déjà été envisagés : à Bussigny, où ils ont échoué en
18 votation populaire car associés à un restaurant et à une salle polyvalente ; puis à Ecublens, pour d'autres raisons.
19 Selon lui, le quartier innovateur des Jordils constituerait un lieu idéal pour une telle réalisation. Il rapporte que
20 les responsables du Musée Bolo se montreraient enthousiastes pour un tel projet, qu'ils jugent innovateur et
21 susceptible d'obtenir un soutien fédéral avec l'appui de la Commune. La participation éventuelle des communes
22 de l'Ouest lausannois est également évoquée, l'idée étant de construire un centre à vocation intercommunale.
23 Enfin, il invite les personnes présentes à une visite guidée du Musée Bolo, le jeudi 27 novembre de 17h00 à
24 19h00, suivie d'un apéritif offert par la Société de Développement. Il précise que cette visite permettra de
25 découvrir notamment l'exposition sur le SMAKY, un des premiers micro-ordinateurs personnels au monde,
26 inventé à l'EPFL par le groupe du Professeur Jean-Daniel Nicoud. Il conclut en remerciant l'Assemblée de son
27 attention et se dit heureux de pouvoir accueillir un grand nombre de participants à cette visite, porteuse de
28 découvertes sur les percées informatiques liées à nos Hautes Écoles et à la Commune.

29
30 **M. Rolf Gygax**, demande si M. le Syndic envisage dans un esprit participatif de consulter la Commission du Laviau.

31
32 **M. E. Dubuis – Syndic** indique que cela va de soi et précise que les premiers informés seront les membres de la
33 Commission du Laviau, dès qu'il sera possible de publier les résultats de la consultation du Canton.

34
35 **M. N. Guillot** donne des nouvelles de la ferme de Bassenges. Il rappelle que celle-ci avait été visitée il y a deux
36 ans lors de la sortie du Conseil organisée par son prédécesseur, M. Golaz. Il précise que l'EPFL devait résilier son
37 bail au 1^{er} janvier 2026 en vue de l'installation d'un nouveau centre. Un accord a toutefois été trouvé avec la
38 ferme de Bassenges, permettant sa sauvegarde pour une durée de quatre ans.

39
40 **M. Q. Tonascia** relève que la journée a été marquée par la collecte du papier, ce qui constitue une satisfaction
41 et permet de ne plus subir, pour une quinzaine de jours, les désagréments liés aux conteneurs débordants. Il
42 indique avoir découvert et apprécié les textes publiés par Mme Willi dans la dernière édition du Serpeliou,
43 concernant le Règlement des déchets ainsi que les nouveautés relatives au tri et à la déchetterie. Il estime
44 toutefois que, la collecte du papier étant une préoccupation de la population, il aurait été pertinent que ces
45 articles mentionnent le dépôt d'un postulat sur ce sujet, lequel sera prochainement traité par le Conseil.

46
47 **Mme D. Burrus** indique avoir deux questions. La première concerne l'ascenseur à voitures situé en face de la
48 poste. Elle relève qu'il avait été dit que les façades devaient être végétalisées et constate qu'aucune mesure ne
49 semble avoir été prise. Elle demande des précisions.

1 **M. R. Piller – Municipal** informe qu'un courrier a été envoyé il y a un mois. Un délai a été fixé et, à son échéance,
2 si les mesures ne sont pas réalisées, la Commune les exécutera elle-même et facturera le coût à la PPE.

3
4 **Mme D. Burrus** exprime une autre préoccupation dans le contexte de la période préélectorale. Elle pose une
5 question concernant le journal Le Serpeliou, en lien avec l'objectivité de la représentation des opinions diverses
6 des groupes. Elle souligne que le Président de rédaction de ce journal est également membre du Conseil, chef
7 d'un groupe et responsable du journal, et qu'il pourrait éventuellement être candidat à la Municipalité lors de la
8 prochaine législature, ce qui pourrait poser problème. Elle rappelle que, lors de la législature précédente, des
9 problèmes assez aigus avaient déjà eu lieu avec l'ancienne responsable, Mme Nicole Rochat, qui avait beaucoup
10 souffert des mises en cause de sa manière de gérer cette question. Elle souhaite qu'une telle situation puisse
11 être évitée.

12
13 **M. G. Décoppet** précise qu'il ne se prononcera pas sur son cas personnel en lien avec la prochaine législature. Il
14 rappelle qu'il existe un comité du Serpeliou, composé de plusieurs membres, qui participe également au contenu
15 rédactionnel. Il indique que ce sujet a été abordé lors de la séance du Bureau tenue le jour même, en particulier
16 concernant la place que le Serpeliou accordera aux élections communales de 2026. Il affirme que les quatre partis
17 qui se présenteront à ces élections seront traités de manière équitable dans un prochain numéro du Serpeliou,
18 probablement à la fin du mois de janvier, mais plutôt en février 2026. Il précise que cette question sera encore
19 discutée avec le Bureau et avec le comité du Serpeliou. Il insiste sur le fait qu'il sera intransigeant quant à l'équité
20 de traitement entre les quatre partis, et souligne qu'il n'y a pas lieu de voir des conflits d'intérêts là où il n'y en
21 a pas. Il conclut en assurant qu'il sait se tenir dans son rôle de rédacteur du Serpeliou et qu'il souhaite rassurer
22 les partis : ils seront traités équitablement, certainement dans le numéro de février 2026.

23
24 **M. S. Bocchetti** se réfère à l'information transmise par Mme Merminod concernant la pression démographique
25 sur les communes voisines. Il demande, s'agissant de l'école, quelles seront les implications exactes pour St-
26 Sulpice et ce que cela implique pour la Commune. Il s'enquiert également des options envisagées à ce stade, en
27 rappelant qu'il s'agit de projets nécessitant du temps.

28
29 **Mme A. Merminod – Municipale** répond que, pour la Commune de St-Sulpice, tant qu'il s'agit des classes
30 primaires, il n'y aura pas de conséquences directes, chaque commune assumant ses propres classes. Les
31 implications apparaîtront lors de la rénovation de la Plantaz. Des Portakabin ont déjà été installées et une
32 nouvelle sera ajoutée afin de pouvoir accueillir les classes de la Plantaz pendant les travaux de rénovation. Elle
33 précise qu'à ce moment-là, il y aura une incidence pour la Commune, mais qu'il n'est pas encore possible de
34 déterminer si cela concernera la prochaine législature ou le début de la suivante. Pour l'heure, le processus suit
35 son cours.

36
37 **M. F. Krafft** formule un point d'attention général concernant le préavis à venir sur le point d'impôt. Il rappelle
38 que, depuis 2013, les déficits cumulés s'élèvent à 4,15 millions et que les exercices successifs des dernières
39 législatures se sont répétés avec très peu de marge de manœuvre. Il relève qu'il n'existe pas de solution miracle :
40 c'est bien le point d'impôt sur le revenu qui fera une différence déterminante. Il précise qu'il n'est pas question
41 de réduire les effectifs de 50 %, ni de 20 %, ni même de 10 %. Il attire l'attention sur la responsabilité de l'exécutif
42 sortant de proposer un préavis qui fixe le point d'impôt sans prendre de mesures. Il souligne qu'il faut être
43 attentif à l'idée de le fixer sur deux ans, car cela immobiliserait la première année du prochain exécutif dans la
44 prise de mesures d'augmentation du point d'impôt. Il insiste sur ce point et rappelle que toute proposition
45 d'assainissement des finances ou toute idée permettant d'augmenter les recettes est bienvenue. Il indique
46 qu'une interpellation est possible et que les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. le Syndic ou à la
47 COGEFI. Il affirme que l'exécutif actuel accueillera avec plaisir toute idée utile, qui pourra également être
48 partagée avec les candidats à la prochaine législature.

1 **M. le Président** remercie M. Krafft et indique qu'il aurait préféré que ce sujet soit abordé lors du point prévu à
2 l'ordre du jour concernant l'arrêté d'imposition 2026. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole,
3 personne ne s'exprimant, il clôt la séance à 22 h 24.
4
5

6
7 David-André Knüsel

Suna Flüeli

8
9
10
11 Le Président

La Secrétaire